

Alternance et renouveau politiques en Polynésie française

L'importante année 2004

Bruno Saura

Résumé

L'année politique 2004 à Tahiti a connu de grands bouleversements. Les élections territoriales du mois de mai, pour le renouvellement de l'Assemblée (qui investit le président du gouvernement) ont vu pour la première fois la victoire d'Oscar Temaru. Challenger de longue date de Gaston Flosse, Oscar Temaru a mis de côté son programme pour une indépendance immédiate, au profit d'une pause idéologique de quelques années visant principalement à rompre avec l'exercice autocratique du pouvoir de Gaston Flosse; également, à mettre en place un réel développement durable. A la tête d'une majorité fragile, Oscar Temaru n'exerce pourtant le pouvoir que trois mois, puisqu'il est renversé en octobre 2004.

Sa chute provoque de vives réactions non seulement à Tahiti, mais également en France. Le 15 novembre 2004, le Conseil d'État annule les élections aux îles du Vent (Tahiti et Moorea). De nouvelles élections partielles, tenues le 13 février 2005, donnent à nouveau une majorité fragile à Oscar Temaru, qui est réélu président de la Polynésie française le 3 mars 2005 et qui forme, le 7 mars 2005, un gouvernement de seize ministres.

Basé sur un rappel des faits de l'année 2004 et des premiers mois de l'année 2005, le présent article explique les raisons de l'ascension d'Oscar Temaru, puis de sa chute et finalement de sa ré-election. Il note le regain d'intérêt pour la politique, avec la formation de plusieurs partis et surtout l'émergence d'une nouvelle génération politique. Il insiste sur la non neutralité de l'Etat français dans le processus électoral (notamment par l'adoption d'un mode de scrutin visant à favoriser Gaston Flosse), et explique les liens entre politique et religion à Tahiti.

Mots clés

Tahiti; Polynésie française; élections; politique et religion.

MALGRÉ TRENTE ANS D'ESSAIS nucléaires (1966–1996), la Polynésie française a pour l'heure quasiment évité des troubles civiles et politiques violents qui n'ont pas par le passé épargné un autre territoire sous tutelle française dans la région, la Nouvelle-Calédonie. À Tahiti, le combat pour l'indépendance avance pacifiquement. Il semble même avoir été en 2004 mis de côté au profit de l'idée d'une pause idéologique de quelques années visant principalement à mettre fin au pouvoir exercé de longue date par le soutien le plus résolu de la présence française sur place, le leader polynésien Gaston Flosse. Au lieu d'une simple alternance, Tahiti a en fait connu durant l'année 2004 des retournements politiques qu'aucun professionnel de la chose politique, ni aucun analyste, n'aurait pu prévoir. En résumé, il y eut tout d'abord la défaite, au mois de mai, du président du gouvernement sortant, Gaston Flosse, battu de justesse par son challenger Oscar Temaru. Moins de quatre mois plus tard, en octobre, le gouvernement d'Oscar Temaru était renversé suite à la défection d'un élu qui donna sa voix au camp de Gaston Flosse et permit le retour de celui-ci à la tête de l'exécutif local.

De tels événements, aussi inattendus soient ils, ne constituent somme toute que des péripéties qui viennent nous rappeler combien la politique, en Océanie ou ailleurs, relève de l'art de l'efficacité, du toujours possible. Au delà du renversement de Gaston Flosse et de son retour, nous essayerons ici de rendre compte des événements politiques de l'année 2004 à Tahiti, dans toute leur richesse et leur complexité. Cela nécessitera de prendre en compte certains éléments juridiques et institutionnels qui conditionnent pour partie la vie politique et les choix des électeurs. On s'intéressera aussi à des éléments plus culturels, tout particulièrement aux aspects religieux de ces événements politiques.

Le cadre institutionnel et politique

En Polynésie française, vaste ensemble formé de cinq archipels, le pouvoir est institutionnellement réparti en trois types d'acteurs : l'État, le Territoire, et les communes. L'État français est formellement le cadre, la forme à l'intérieur de laquelle se situent les deux autres pouvoirs. Toutefois, la réalité est que le Territoire (ou pouvoir territorial) se présente et se représente chaque jour davantage comme un partenaire de l'État, un contre-pouvoir à celui-ci et non comme une simple entité existant en son sein.¹

L'État français, qui annexa ces îles au XIX^{ème} siècle (1842 pour les Marquises, 1880 pour Tahiti, 1888 pour les îles-sous-le-Vent . . .), attendit 1971–1972 (le processus s'étale sur plusieurs mois) pour créer des communes, collectivités locales dotées d'un budget; certes, ce budget est alimenté par l'État mais il est géré librement par les conseils municipaux. L'apparition de ces communes (quelques unes existaient depuis plus longtemps, mais leur généralisation date de 1971–1972) fut clairement une manoeuvre politico-institutionnelle de l'État : diviser la Polynésie française en autant de pouvoirs locaux était alors un moyen de fragmenter le front grandissant de ceux qui réclamaient l'autonomie politique, c'est-à-dire la création d'une nouvelle entité, un Territoire doté de pouvoirs propres et dirigé par un gouvernement d'élus polynésiens.

Finalement, après la création des communes, la France accepta la naissance en son sein en 1977 d'un Territoire d'abord dirigé par un représentant de l'État et des élus polynésiens, puis à partir de 1984 totalement géré par un gouvernement polynésien autonome. Depuis 1984, le président du Territoire est désigné par la majorité qui se dégage lors des élections territoriales (servant à élire des conseillers – appelés aujourd'hui "représentants" – à l'Assemblée territoriale); son gouvernement est responsable devant cette Assemblée.

Au fil des nombreuses révisions du statut d'autonomie de la Polynésie française intervenues depuis trente ans, les pouvoirs du Territoire n'ont cessé de s'étendre.²

Aujourd'hui, pour faire simple, il est compétent dans tous les domaines (pêche, agriculture, éducation, transports . . .) sauf la police, l'armée, la justice, la monnaie, le contrôle de l'émigration, l'enseignement supérieur et les relations internationales, qui restent du ressort de l'État (encore que celui-ci puisse dans certains domaines déléguer ses compétences au Territoire, comme en matière de relations internationales dans le Pacifique).

La vie politique, structurée dans le cadre de partis et rythmée par des élections, est une chose récente en Polynésie française.³ Ce n'est qu'en 1945 qu'y furent organisées les premières élections pour désigner les membres de l'Assemblée territoriale créée alors. En quelques années, les Tahitiens et gens des îles alentours durent s'initier à la chose publique, à la démocratie; or, ils n'avaient jusque là jamais eu l'occasion de participer à d'autres élections que

celles de leurs chefs de district (tenant essentiellement un rôle d'officiers d'état civil). Des partis politiques se créèrent, et au delà des phénomènes de *leadership* (influence d'une personnalité, pour des raisons autres qu'idéologiques), la vie politique se structura autour d'un clivage idéologique simple : d'un côté, les conservateurs, adversaires de l'autonomie, partisans d'une appartenance totale à la France; de l'autre, les "autonomistes" et indépendantistes, favorables à un gouvernement territorial au sein de la République française, voire à une rupture institutionnelle avec celle-ci. Durant les essais nucléaires français, les conservateurs soutinrent la politique nucléaire de l'État en Polynésie tandis qu'à l'inverse, certains "autonomistes" se radicalisaient, mais ce clivage est antérieur au début des essais nucléaires, et il leur a survécu.

Aujourd'hui, tous les habitants de la Polynésie française adhèrent au moins à l'idée d'autonomie interne. Le clivage entre "autonomistes" et indépendantistes est largement opérant, même si l'année 2004 a connu sa mise entre parenthèse au profit d'une autre ligne de partage : d'un côté, les partisans d'un homme, Gaston Flosse, autrefois adversaire de l'autonomie puis rallié à cette cause en 1980 mais toujours adversaire de l'indépendance; de l'autre, les opposants à Gaston Flosse, autonomistes et indépendantistes réunis, laissant de côté momentanément leurs divisions sur l'indépendance pour prôner des réformes démocratiques et mettre à bas le mode de gouvernement autocratique de Gaston Flosse.

Un système institutionnel remodelé sur mesure pour Gaston Flosse

Polynésien métissé, originaire de Mangareva, Gaston Flosse a exercé les mandats de vice-président du gouvernement territorial (1982-1984) puis de président (1984-1987, 1991-2004). Il jouit de l'amitié personnelle du président de la République Jacques Chirac; celui-ci en fit de 1986 à 1988 un membre de son gouvernement national, avec le titre de Secrétaire d'État (vice-ministre) chargé des problèmes du Pacifique. Il utilise ses liens politiques et personnels avec Jacques Chirac et son parti (le RPR, puis l'UMP) détenant la majorité législative en France de 1986 à 1988, puis de 1993 à 1997 et de 2002 à aujourd'hui, pour obtenir des avantages institutionnels pour la Polynésie française de la part de l'État. Financièrement, il brandit l'argument que c'est grâce à cette amitié que le Territoire bénéficie de l'octroi d'importantes

subventions de l'État, alors qu'il a été démontré – voir Guy Sem (2000 : 169–74) – que ces aides n'étaient pas strictement liées à la couleur de la majorité au pouvoir à Paris.

Au total, quelle que soit la raison de ces transferts (autrefois en partie liés aux essais nucléaires, puis à un plan de reconversion pour l'après nucléaire), ils ont permis de “moderniser” l'économie locale, multiplier les infrastructures (ports, aéroports, bâtiments administratifs . . .). Ces investissements publics, guère productifs sur le long terme, ont néanmoins un effet de croissance momentanée qui donne l'impression que grâce à la France et à son vieil allié Gaston Flosse, l'argent circule à Tahiti; ceci lui assure un vivier important d'électeurs polynésiens des milieux populaires (tout particulièrement des archipels éloignés où les nuisances de la vie urbaine sont inconnues), ainsi que de la bourgeoisie locale.

Institutionnellement, Gaston Flosse n'a cessé d'obtenir du parlement français des pouvoirs accrus.⁴ Un coup de force de ce parlement a été le vote lors de la révision statutaire de 1996 d'une disposition (insérée dans l'article 96 du statut) permettant au Territoire d'aider financièrement les communes de Polynésie française. Ce fut une perversion de la démocratie, basée jusque là sur un jeu de contre-pouvoirs entre l'État, le Territoire et les communes. A partir de 1996, Gaston Flosse et son gouvernement ont pratiqué une politique d'aide aux communes dirigées par le *Taboeraa Huiraatira*, délaissant quasiment les communes détenues par l'opposition. Un certain nombre de maires ont alors changé de parti, rejoignant le *Taboeraa Huiraatira*. Lors des élections municipales de 2001, les électeurs ont eu tendance à se détourner davantage encore des candidats de l'opposition sous prétexte que ceux-ci, s'ils étaient élus, ne sauraient pas attirer les subventions du gouvernement (*Taboeraa Huiraatira*) du Territoire.

Au total, cette disposition de 1996 a eu des effets importants et même ravageurs. Elle a accru en la démultipliant une tendance ancienne de la vie politique en Polynésie française, à savoir que les électeurs anticipent souvent la victoire d'un parti et le rejoignent parce qu'il est le plus fort. Il en va un peu à Tahiti des élections comme ailleurs des courses de chevaux : on parie sur le cheval gagnant, non sur celui que l'on préfère. Comment dès lors battre les gouvernants en place lorsqu'ils disposent non seulement des moyens financiers

du Territoire mais aussi indirectement d'un pouvoir sur les communes, partenaire institutionnel quotidien de la population?

L'opposition devenait d'autant plus menacée que Paris et Gaston Flosse ont toujours refusé que soient étendu à la Polynésie française le principe de la représentation de l'opposition dans les conseils municipaux.

La disposition de 1996 relative au financement des communes a aussi eu pour effet de freiner la multiplicité de formations politiques au sein de la mouvance autonomiste, et de favoriser le seul *Taboeraa Huiraatira*. Depuis les années 1970 en effet, il était très fréquent qu'un maire monte une liste pour les élections à l'Assemblée territoriale, en s'appuyant essentiellement sur l'électorat de sa commune. Le but était ensuite qu'il puisse peser de tout son poids dans la formation d'une majorité territoriale, afin d'obtenir de celle-ci des crédits pour sa commune (avant 1996 accordés non sous la forme de subvention directe, mais de travaux d'équipement, de subventions à des associations, etc.). Or, à partir de 1996, les maires désireux d'accroître les sources de financement de leur commune se rendirent compte qu'il valait mieux figurer aux territoriales sur la liste du *Taboeraa Huiraatira* de Gaston Flosse que de tenter l'aventure chacun de leur côté : en effet, en général, les dix premiers candidats de la liste *Taboeraa Huiraatira* aux îles-du-Vent deviennent ministres du gouvernement territorial, et font "monter leur suivant de liste" à l'Assemblée. Or, un élu local (maire) qui tente d'être élu conseiller territorial sur sa propre liste n'est pas sûr d'y arriver et ne se verra pas souvent proposé ensuite un poste de ministre qui requiert des compétences techniques; donc il ne "tirera" pas un autre élu local à l'Assemblée.

Dans le système clientéliste de pluralité politique des années 1970 et 1980, les électeurs de chaque commune donnaient carte blanche à leur maire, une fois élu conseiller territorial, pour faire alliance avec qui il voulait, la plupart du temps à l'intérieur de la mouvance autonomiste (c'est-à-dire généralement avec le *Taboeraa Huiraatira*). Ceci est important car on verra que les ralliements et les retournements d'alliance qui ont pu en 2004 profiter à Oscar Temaru, puis lui nuire, ne sont pas chose nouvelle en Polynésie française; simplement, ils étaient autrefois assez logiques, compte tenu de cet éparpillement des formations politiques qui rendait nécessaires les alliances de dernière minute, alors qu'ils sont beaucoup plus difficiles à justifier aujourd'hui dans le cas d'un

élu qui “saute” d’un parti vers un autre dans une situation de quasi bipolarisation politique.

Au total, alors qu’à la fin des années 1980, quasiment chaque commune de Tahiti était gérée par un parti spécifique, quinze ans plus tard, au moment des élections territoriales de mai 2004, 42 des 48 communes de Polynésie française avaient à leur tête un maire *Taboeraa Huiraatira* (qu’il ait été élu sous cette étiquette ou ayant rejoint après son élection le parti majoritaire); seules résistaient les municipalités de Faaa, Arue, Mahina, Uturoa, Nuku Hiva et Tubuai.

En 2004, l’Assemblée nationale française a donné des moyens supplémentaires à Gaston Flosse de laminer ses opposants.⁵ Elle a voté un nouveau statut de la Polynésie française, octroyant au Territoire (appelé désormais Pays d’Outre Mer) des compétences élargies. Ce statut a surtout renforcé les pouvoirs du président de la Polynésie française, devenu surpuissant par rapport à ses ministres et aux membres de son administration. Une telle présidentialisation était incontestablement un cadeau personnel fait par les parlementaires UMP à Gaston Flosse, en remerciement de sa fidélité politique au président Chirac, à la présence française dans le Pacifique, de sa capacité à choyer les élus UMP qui viennent en visite officielle à Tahiti, etc.

La moins démocratique des mesures adoptées dans ce nouveau statut est l’instauration d’une prime majoritaire d’un tiers des sièges de l’Assemblée, octroyée au parti arrivé en tête dans chaque circonscription électorale (la Polynésie française étant alors découpée en six circonscriptions). La raison officielle de cette prime est qu’elle favoriserait la stabilité politique en Polynésie française en évitant les retournements de majorité suite à des transfuges politiques potentiels, dans le cas d’une courte majorité. Or, c’est exactement l’inverse qui se produit.

Les raisons de la défaite de Gaston Flosse

Pour les élections territoriales de mai 2004, trente-sept sièges étaient à pourvoir à Tahiti et Moorea (circonscription des îles-du-Vent) et vingt pour les autres îles (moins peuplées). Avec le nouveau système électoral, le parti de Gaston Flosse, le *Taboeraa Huiraatira*, était quasiment sûr d’arriver en tête partout et donc d’obtenir entre 40 et 44 des 57 sièges de représentants (conseillers) à

l'Assemblée de la Polynésie française, quand bien même ses opposants, divisés, auraient été plus nombreux que lui en voix.

La sanction des urnes fut tout autre, déjouant tous les pronostics : le 23 mai 2004, dans les îles autres que Tahiti et Moorea, 17 des 20 sièges revinrent au *Taboeraa Huiiraatira*, mais à Tahiti et Moorea, la prime majoritaire profita à ses adversaires. L'Union Pour La Démocratie, alliance formée autour du parti indépendantiste *Tavini Huiiraatira* et de son leader Oscar Temaru pour proposer une alternance à Gaston Flosse, en laissant provisoirement de côté le combat pour l'indépendance, remporta une courte victoire. Avec 391 voix d'avance, elle obtint 11 sièges aux îles-du-Vent plus les 13 sièges de la prime majoritaire, soit 24 sièges. En y ajoutant 2 sièges UPLD obtenus dans d'autres îles, et ceux de 3 élus "autonomistes" (anti-indépendantistes) fermement opposés à Gaston Flosse (chacun élu sur sa propre liste : Chantale Tahiaata aux Australes sur une liste propre à cet archipel; aux îles-du-Vent, Philippe Schyle du parti *Fetia Api*, et Nicole Bouteau du parti *No oe e te nunaa*), une majorité de 29 sièges se dégageait, tandis que le *Taboeraa Huiiraatira* de Gaston Flosse ne disposait que de 28 sièges. Ce fut un séisme politique à Tahiti. Que s'était-il passé qui pouvait expliquer ce spectaculaire retournement de situation?

Certaines raisons sont clairement d'ordre économique. Les accusations de corruption dont Gaston Flosse fait l'objet depuis de longues années, jamais démontrées à la barre des tribunaux mais persistantes dans l'opinion publique et même dans certains médias, ont fini par lui nuire. L'homme est riche, à la fois homme d'affaires et politicien. Il donne l'image de quelqu'un qui a profité du pouvoir pour s'enrichir personnellement. Or, ceci est particulièrement mal vu dans un pays où un certain "égalitarisme" polynésien – voir Saura (2004a : 97) – reposant sur des bases culturelles fort anciennes – voir Robineau (1985) – exige à l'inverse que les leaders, les chefs, partagent avec le peuple les avantages qu'ils tirent de leurs fonctions.

Son goût de l'argent, sa capacité à obtenir des fonds publics de l'État pour alimenter le budget de la Polynésie française, vont de pair avec une propension accrue au gaspillage des deniers publics. Dans les années précédant 2004, il fait construire un somptueux palais présidentiel (siège de ses bureaux à Papeete); transforme le front de mer de Papeete et celui de Uturoa (à Raiatea, îles-sous-le-Vent) en aménagements luxueusement disproportionnés; transforme l'atoll

de Tupai (toujours aux îles-sous-le-Vent) en résidence de prestige (avec quai, aéroport, bâtiments) servant au repos du président et l'accueil de ses invités de marque, etc. Dans le même temps, il continue de prôner une politique économique libérale, refuse la mise en place de l'impôt sur le revenu.

On pourrait certes se demander pourquoi la masse polynésienne le suit alors que les inégalités sociales et économiques sont si grandes en Polynésie française.⁶ En fait, Gaston Flosse réussit à se présenter comme le seul rempart à l'indépendance, et à présenter celle-ci comme synonyme de misère absolue. Dès lors, nombre de Polynésiens préfèrent profiter, en restant français, d'une relative aisance économique (malgré des disparités économiques réelles, l'éducation est quasiment gratuite pour tous, de même que la santé, etc.) plutôt que de courir le risque de sombrer dans une misère d'autant plus probable que Gaston Flosse crée sur place une économie et des équipements coûteux impossibles à faire fonctionner en cas d'indépendance.

Le génie politique de cet homme consiste à avoir endormi les électeurs par une politique économique basée sur du court terme, sans développement durable. Il y a là une double erreur : confusion de la croissance et du développement, confusion de l'appartenance à la France et de l'appartenance au *Taboeraa Huiraatira*; or, sur ce dernier point, il est tout à fait possible d'envisager rester français en votant pour des partis autres que celui de Gaston Flosse . . . à condition que ces partis existent encore, car on l'a vu, depuis quelques années, tout était fait pour qu'ils disparaissent.

La deuxième raison de la victoire d'Oscar Temaru et de ses alliés est d'ordre politique. La démocratie a été tellement mise en danger par les tendances monopolistiques et autocratiques du système Flosse qu'un sursaut a fini par se produire. Passe que le Vice-président du gouvernement et successeur désigné de Gaston Flosse soit depuis de longues années son propre gendre, Édouard Fritch, ce qui démontre tout de même le népotisme du régime. Mais l'instauration de la prime majoritaire a déplu aux électeurs; la politique de grands travaux routiers (au prix de dizaines voire de centaines d'expropriations, destructions d'habitations, etc.) a inquiété; les nouvelles dispositions statutaires (de 2004) permettant au Territoire d'acquérir prioritairement des terres en cours de vente, a été comprise par les Polynésiens de base comme un moyen supplémentaire de les exclure, de les spolier,

d'acquérir leurs terres pour les céder ensuite à des groupes financiers étrangers. Le plus grande menace contre la démocratie a sans doute été, aux yeux de l'opinion publique, la mise en place ces dernières années d'un corps de plusieurs centaines de "gros bras" (formant le GIP, Groupement d'Intervention de la Présidence), recrutés sans concours, corvéables à merci. Venant en aide aux populations en cas de cyclone, de glissement de terrain, etc., ils donnent surtout l'image d'une garde privée ou milice de Gaston Flosse, impressionnante, menaçante davantage que sécurisante.⁷

De son côté, le parti indépendantiste *Tavini Huiraatira* a parfaitement su gérer sa campagne, se muant en 2004 en Union pour la Démocratie, attirant à lui des leaders syndicalistes, d'anciens politiciens. Laissant provisoirement de côté la question de l'indépendance au profit d'une nouvelle donne politique, sociale et économique (résumée en un slogan : *Tauti!* – changeons ! –), Oscar Temaru, maire de Faaa depuis 1983, jouissant d'une réputation de bon père de famille, a su convaincre. Il devient donc président du gouvernement territorial le 14 Juin 2004, à la tête d'une majorité courte d'une voix, baptisée "majorité plurielle". Son gouvernement, formé de neuf membres (par souci d'économie budgétaire) reflète toutes les tendances de cette majorité. Au moment de son élection, Oscar Temaru reconnaît lui-même la difficulté de la situation, car il s'agit d'une alliance de plusieurs partis, mais personne ne se doute alors que la défection viendra bientôt, très tôt, d'un des propres élus de l'UPLD (et membre du *Tavini Huiraatira*).

L'affaire de "la croix à l'Assemblée"

Dans un premier temps, la majorité "plurielle" à l'Assemblée se renforce avec le ralliement de deux conseillers *Taboeraa Huiraatira* : Jean-Alain Frébault (maire de Hiva Oa, élu des Marquises) et Temauri Foster (maire de Hao, élu des Tuamotu). Malgré tout, on enregistre très vite un mécontentement de plus en plus affiché dans les médias, de la part de deux élus UPLD, (membres du *Tavini Huiraatira*), Hiro Tefaarere et Noa Tetuanui. Il est clair que le premier est déçu de ne pas avoir été choisi par son parti pour devenir président de l'Assemblée territoriale, poste qui échoit à Antony (dit Tony) Géros, un fidèle d'Oscar Temaru. Le second s'attendait à être ministre de l'agriculture, mais il lui a été préféré un universitaire venu de la société civile (ancien enseignant à l'University of the South Pacific, à Suva), Keitapu Maamaatuaiahutapu.⁸

Très vite, les deux déçus, rejoints par le syndicaliste Ronald Terorotua et par l'un des deux élus *Taboeraa Huiraatira* ralliés à la “majorité plurielle” en juin 2004, constituent un groupe de pression qui menace de briser cette majorité. Déçus de la lenteur des changements en cours, ils reprochent aux membres du gouvernement Temaru de multiplier les embauches de personnel de cabinet (comme à l'époque de Gaston Flosse), de ne pas être efficaces, de ne pas savoir gérer l'économie, etc.

Il est juste de reconnaître que les nouveaux ministres et le président, qui accèdent aux affaires pour la première fois, mettent un certain temps à découvrir leurs dossiers. Chacun les observe et nombreux dans l'opposition sont ceux qui attendent leurs premières erreurs pour réclamer le retour de Gaston Flosse au nom de “l'efficacité”, du “sauvetage de l'économie”. Les patrons s'inquiètent des mesures sociales (relèvement du salaire minimal mensuel, versement d'une allocation aux mères au foyer défavorisées, etc.) qu'entend mettre en oeuvre le gouvernement Temaru. L'État boycotte le gouvernement Temaru. L'État boycotte les nouveaux dirigeants du Territoire (ou du Pays) : le Haut-commissaire refuse d'apparaître dans les manifestations officielles aux côtés d'Oscar Temaru, lequel n'est pas reçu lors de ses déplacements à Paris par les plus hautes autorités de l'État alors que toutes les portes s'ouvraient devant Gaston Flosse . . . Incontestablement, malgré le soutien populaire dont il bénéficie auprès des Polynésiens de base, si fiers de la victoire d'un homme simple sur les riches et les puissants, Oscar Temaru est vite en difficulté.

La raison officielle qui va faire se briser sa majorité est “l'affaire de la croix à l'Assemblée”, qui provoque le ralliement au *Taboeraa Huiraatira* du conseiller territorial UPLD, Noa Tetuanui. Celui-ci (soutenu momentanément par Hiro Tefaarere et Ronald Terorotua, lesquels rentrent finalement dans les rangs de l'UPLD) n'accepte pas la décision unilatérale prise le 3 juin 2004 par le nouveau président de l'Assemblée, Tony Géros, de faire placer un crucifix dans l'enceinte de l'hémicycle. Rappelons qu'outre le fait que la plupart des originaires de Polynésie française revendiquent ouvertement l'adhésion à la foi chrétienne, la croix chrétienne est aussi l'emblème du parti indépendantiste *Tavini Huiraatira*, dont Tony Géros est militant de longue date.

En quelques semaines, la polémique se développe, dans l'opposition et même dans la majorité plurielle. Le crucifix étant un symbole catholique, Tony

Géros accepte son remplacement par une simple croix – sans représentation christique – mais il faut plusieurs mois avant qu’il accepte son retrait, en raison des risques de plus en plus grands d’explosion de la majorité. La croix est finalement décrochée des murs de l’Assemblée par le président Oscar Temaru, le 17 septembre 2004, mais il est trop tard : trois semaines plus tard, son gouvernement est renversé (cf. *La dépêche de Tahiti*, 18 sep 04, p. 23).

Son opposition à la croix à l’Assemblée a-t-elle été la véritable raison du ralliement de Noa Tetuanui à Gaston Flosse? Certains parlent très vite de corruption . . . Quoi qu’il en soit, le raidissement de Noa Tetuanui sur la présence de la croix dans l’hémicycle (alors que cette même croix ne le dérangeait pas en tant qu’emblème de son parti, le *Tavini Huiraatira*) pose la question de la frontière existant ou pouvant exister en Polynésie française entre religion et politique.⁹

Dans cette terre chrétienne depuis deux cents ans, on aurait pu s’attendre à ce que la croix ne gêne personne, sauf peut-être le représentant de l’État, car la République française est laïque . . .¹⁰ En fait, hormis les hauts responsables de l’Église catholique, ceux des autres Églises ont aussi fait savoir leur opposition à cette croix dans un lieu public.

Rappelons leurs positions respectives. Quelques jours après l’initiative de Tony Géros, Mgr Hubert Coppénrath (archevêque de Papeete) écrivait n’y avoir vu “ni provocation, ni agressivité . . . J’ai aimé ce geste . . . Tahiti ne se reconnaît pas dans une laïcité sourcilleuse et étroite. On y affiche volontiers et sans honte son appartenance religieuse, et en même temps, on y est tolérant . . .”¹¹

De leur côté, dès juin 2004, les dirigeants protestants (l’Église protestante *maohi* a longtemps été, en nombre de fidèles, la première Église de Polynésie française; elle l’est peut-être encore aujourd’hui, bien que talonnée par l’Église catholique) avaient fait connaître leur opposition au crucifix (bientôt remplacé par une simple croix) dans l’Assemblée. Leur argumentation reposait tantôt sur le fait qu’il s’agissait d’un symbole catholique, tantôt sur le principe de laïcité dont on ne peut s’empêcher de penser (malgré certaines déclarations d’hommes d’Église) qu’il était ici brandi comme un rempart à la progression de l’Église catholique depuis une vingtaine d’années. Avant même son synode du mois d’août 2004, qui confirma collégalement cette position, le président de l’Église protestante *maohi*, Taarii Maraea, demandait ainsi le retrait de la croix de

l'hémicycle, au nom du respect de la liberté de conscience : “De cette liberté accordée à chaque individu découle la liberté religieuse. Aucune religion, même majoritaire, ne peut se prévaloir de privilèges et s'imposer aux autres . . . Même si le protestantisme avait un symbole particulier, nous réagirions de la même manière . . .” (*La dépêche de Tahiti*, 8 juil 04, p. 22).

Les dirigeants des autres Églises ont plutôt attendu le retrait de la croix pour faire savoir qu'ils n'avaient jamais été favorables à sa présence dans l'Assemblée. En septembre 2004, Jean Tefan, haut dignitaire de l'Église mormone de Tahiti, expliquait : “À l'Église de Jésus-Christ des Saints des derniers jours, vous pouvez observer qu'il n'y a pas de croix dans nos bâtiments, parce que nous croyons en un Christ qui est ressuscité et non pas en un Christ qui est mort . . . Vis-à-vis du président de l'assemblée, nous avons pensé à l'époque que, en tant que chef de cette institution, il était de son droit de mettre la croix au mur. Mais nous avons regretté un peu qu'il n'ait pas consulté auparavant les membres de l'assemblée . . . Maintenant, le fait que cette croix, qui a mis le désordre, ait été enlevée, je pense que c'est une bonne chose” (*Les nouvelles de Tahiti*, 18 sep 04, p. 11). De même, le président de l'Église adventiste, Marama Tuariihihoa, se félicite de ce retrait : “L'assemblée est la maison du peuple . . . La croix, c'est typiquement catholique et on n'a pas le droit de l'imposer aux autres” (*ibid.*).

Au total, ces prises de position des principaux acteurs du champ religieux au sujet de l'articulation des rapports politico-religieux sont surprenantes. Les protestants brandissent en effet ici le drapeau de la laïcité, qui signifie pourtant la suprématie du politique, de l'État, et son droit à limiter l'action des Églises ainsi que l'affichage des signes religieux dans la sphère publique. Cette condamnation unanime de la croix par les non-catholiques ne peut être comprise simplement comme la manifestation d'un idéal de séparation du politique et du religieux; elle ne peut s'expliquer qu'en prenant en compte la concurrence que se livrent les Églises entre elles, et le fait que l'Église catholique (celle qui s'identifie le plus à la croix) soit particulièrement dynamique dans ce champ aujourd'hui. Tony Géros, comme Oscar Temaru, sont tous les deux très catholiques, même si idéologiquement, la politique qu'ils prônent va dans le sens des combats de l'Église protestante maohi dont les dirigeants sont depuis de longues années favorables à l'indépendance.

Renversement d'Oscar Temaru et immense manifestation populaire

Protestant, visiblement déçu de ne pas être devenu ministre, Noa Tetuanui dénonce soudain le mélange de politique et de religion qui existe dans l'esprit de certains dirigeants de l'UPLD (et membres du *Tavini Huiraatira*). Ceux-ci lui apparaissent archaïques, superstitieux, engagés dans une sorte de croisade morale contre la politique passée de Gaston Flosse, assimilé au diable, alors qu'eux se pareraient de vertu et se réfugieraient derrière la croix. Sa vision des choses n'est pas totalement exagérée même si l'on peut s'étonner qu'il se rende compte aussi tard de la dimension spirituelle et même messianique du combat d'Oscar Temaru, qui fait écho, cinquante ans plus tard, à celui de Pouvanaa Oopa – voir Saura (2001).

Noa Tetuanui quitte finalement la majorité plurielle; celle-ci perd aussi le soutien des deux élus du *Taboeraa Huiraatira* qui l'avaient ralliée en juin 2004, et qui, constatant la fragilité de cette majorité, s'en retournent auprès de Gaston Flosse. Unissant sa voix aux partisans de Gaston Flosse, Noa Tetuanui vote la motion de censure au gouvernement d'Oscar Temaru, le 9 octobre 2004, provoquant le retour au pouvoir de Gaston Flosse.

À sa destitution, Oscar Temaru réagit politiquement, et . . . religieusement. Politiquement, il organise avec ses partisans une grande marche de protestation convergeant vers la ville de Papeete, le 16 octobre 2004. Plus de vingt mille personnes, soit un chiffre colossal (l'île de Tahiti est peuplée d'environ 150 000 habitants) participent à cette marche, clamant leur dégoût des manoeuvres politiciennes comme le ralliement de Noa Tetuanui à Gaston Flosse, demandant le retour d'Oscar Temaru au gouvernement pour la période de cinq ans pour laquelle il avait été élu. Dans le même temps, une pétition circule, demandant la dissolution de l'Assemblée et de nouvelles élections pour mettre fin à l'instabilité politique actuelle (la majorité pouvant encore changer du jour au lendemain en cas de ralliement de l'un ou de l'autre des conseillers). Cette pétition est signée par plus de 40 000 électeurs de toute la Polynésie française.

Par ailleurs, le président déchu, les membres de son gouvernement et des centaines de fidèles font un "jeûne spirituel" du 25 au 28 octobre 2004 dans les locaux de la Présidence du Territoire. Refusant de quitter ces bâtiments, tous prient pour demander à Dieu de guider l'esprit des juges et dirigeants

politiques français ayant le pouvoir de décider de l'organisation de nouvelles élections (cf. *La dépêche de Tahiti*, 27 oct 04, p. 35). Ce jeûne est évidemment porteur d'une forte dimension spirituelle, pas simplement chrétienne, puisqu'Oscar Temaru, dans les locaux de la présidence occupés par ses fidèles, ne cesse de faire référence au Christ et à Gandhi.

Cette pratique révèle l'existence de références, de comportements, en fait, de cultures politiques distinctes dans la classe politique tahitienne. Les alliés de l'UPLD, Nicole Bouteau et Philippe Schyle, ayant formé la "majorité plurielle" avec Oscar Temaru en juin 2004 mais n'ayant jamais beaucoup fréquenté les réunions du *Tavini Huiraatira* jusque là, reconnaissent volontiers que la politique du jeûne et des prières n'est pas leur mode d'action. Pour Nicole Bouteau : "Certains se sont positionnés pour le jeûne . . . ça ne me dérange pas, je respecte Oscar Temaru l'a dit, les Polynésiens sont profondément croyants, donc nous soutenons la démarche décidée aujourd'hui . . . j'ai défendu pour ma part le fait que le lobbying devait se faire en dehors de la Polynésie . . . qu'il fallait déplacer le débat en métropole et auprès du Parlement européen. Nous devons nous bouger. Le jeûne, c'est bien, mais moi, j'ai envie de bouger" (*La dépêche de Tahiti*, 26 oct 04, p. 20). De son côté, Philippe Schyle déclare : "(Le jeûne) C'est une stratégie que nous soutenons, même si elle m'a moi-même extrêmement surpris. Ce n'est pas habituel dans notre culture politique. Mais je la soutiens parce qu'elle répond à un souci de paix . . . Je vais jeûner, plutôt que d'aller déjeuner à Paris" (*ibid.*).

Demande de dissolution de l'Assemblée et élections partielles pour 2005

Alors que certains jeûnent à Tahiti, d'autres partent donc à Paris et Bruxelles, siège de la Commission européenne, pour expliquer la situation tahitienne aux journalistes européens, et obtenir le soutien de certains partis et parlementaires. Le risque d'explosion sociale et politique à Tahiti est réel, car certains partisans d'Oscar Temaru n'acceptent pas de s'être fait voler leur victoire de mai 2004. Ils ont décidé de ne plus quitter les bâtiments de la présidence, symbole des gaspillages budgétaires de l'ère Flosse, qu'ils estiment être la maison du peuple. Il est vrai qu'Oscar Temaru avait lui-même offert l'accès à tous (sous forme de visites) à ces bâtiments au lendemain de son élection pour que chacun

constate de ses yeux ces gaspillages, cette décadence. Ils sont maintenant plusieurs centaines à s'y relayer, mangeant et dormant sur place, gardant leur leader Oscar Temaru qui se présente comme le "président légitime" du gouvernement alors que Gaston Flosse en serait le "président légal".

Dans le cas où l'État demanderait aux forces de l'ordre (des militaires français sont aussitôt dépêchés à Tahiti) d'évacuer les bâtiments de la présidence, le pire est à craindre en terme de violences. Chacun garde en mémoire les émeutes de 1987 qui avaient vu une partie de la ville de Papeete brûlée et saccagée par des voyous, sur fond de crise politique, et l'incendie de l'aéroport de Faaa en 1996, sur fond d'opposition à la reprise des essais nucléaires. Par ailleurs, des partisans d'Oscar Temaru s'emparent, fin octobre 2004, de certains bâtiments administratifs, et paralysent les services publics du Territoire en bloquant le serveur informatique central. Papeete est en crise.

En France, le Parti socialiste, principal opposant à l'UMP (le parti de Jacques Chirac) soutient totalement les partisans de la dissolution de l'Assemblée tahitienne et d'un retour aux urnes. De son côté, la ministre UMP de l'Outre-mer, Brigitte Girardin, affiche un soutien choquant à Gaston Flosse. Posant que tout va bien en Polynésie, elle estime que le renversement d'Oscar Temaru fait partie d'un processus démocratique ordinaire et qu'il n'est pas question de dissoudre l'Assemblée.

A défaut d'être politique, l'issue de la situation va être juridique. Le 15 novembre 2004, le Conseil d'État statue en effet sur un recours pour faire annuler les élections aux îles-du-Vent (Tahiti et Moorea), déposé en mai 2004 par Gaston Flosse. Celui-ci estime que son parti n'a pas bénéficié sur les antennes d'un temps de parole égal à ses adversaires, et que par ailleurs, certains bureaux de vote étaient décorés aux couleurs des partis d'opposition. Effectivement, le Conseil d'État décide d'annuler les élections aux îles-du-Vent au prétexte que les rideaux des isolements de la mairie de Mahina à Tahiti étaient au couleur du parti du maire, Émile Vernaudon, également candidat de l'UPLD.

Cette décision mérite commentaire. On constate bien là un conflit entre la culture politique polynésienne et le droit français. D'année en année, les tribunaux obligent les électeurs tahitiens à ne pas afficher de signes extérieurs d'allégeance politique, tranchant avec la tradition locale née dans les années

1950 qui veut que ceux-ci se vêtent aux couleurs de leur parti. La loi française ne permet pas ces signes distinctifs, alors que dans une île où chacun connaît l'identité, la religion, l'affiliation politique de l'autre, ces pratiques ne gênent personne. Incontestablement, il y a là une non prise en compte des spécificités polynésiennes par les juges administratifs. Toutefois, dans le cas précis de l'annulation des élections de mai 2004 aux îles-du-Vent, on ne peut sérieusement penser que les juges ont estimé que la couleur des bureaux de vote de Mahina avait influencé les électeurs. Sur le fond, il y a tout lieu de croire que les juges ont ouvert une porte, une issue à la crise tahitienne, puisque les responsables politiques parisiens (le président de la République Jacques Chirac et le premier ministre Jean-Pierre Raffarin restant muets sur la situation tahitienne, et la ministre de l'Outre-mer soutenant Gaston Flosse) refusaient de le faire.

Certes, l'annulation des élections aux îles-du-Vent ne concerne que 37 des 57 sièges à l'Assemblée de Polynésie, mais cette seule élection pourrait permettre à nouveau à l'UPLD et à ses alliés de l'emporter lors de ces élections fixées pour le 13 février 2005. Quant à d'éventuelles nouvelles élections dans les autres circonscriptions (où le *Taboeraa Huiraaatira* est pour l'heure majoritaire), elles ne pourraient, semble-t-il, avoir lieu avant 2006, pour des raisons juridiques très complexes.

Au total, malgré l'ordre donné par Oscar Temaru à ses partisans de quitter les bâtiments de la présidence et de libérer tous les services administratifs bloqués, certains continuent à occuper la présidence. Ils y passent les fêtes de Noël et du nouvel an, gardant les lieux "au chaud" en attendant le retour qu'ils espèrent tant du "président légitime" Oscar Temaru.

Pour la campagne des élections de février 2005, l'UPLD doit affronter non seulement le *Taboeraa Huiraaatira* mais aussi les deux partis "autonomistes" – c'est-à-dire anti-indépendantistes – (*Fetia Api* de Philippe Schyle et *No oe e te nunaa* de Nicole Bouteau, qui se sont fédérés en 2005) avec lesquels l'UPLD avait formé la "majorité plurielle" en juin 2004. Ce départ des opposants à Gaston Flosse en ordre dispersé était susceptible de profiter au *Taboeraa Huiraaatira*, le système de la prime majoritaire étant maintenu. La lassitude de certaines personnes quant aux blocages, barrages et autres perturbations causées par certains activistes partisans de la dissolution, jouait aussi comme un facteur défavorable à un retour d'Oscar Temaru au pouvoir.

D'un autre côté, le parti de Gaston Flosse a commencé à se fragmenter lors de la crise de 2004. La députée *Taboeraa Huiraaatira* Béatrice Vernaudon a ainsi très tôt appelé de ses vœux la dissolution, pour clarifier la situation et faire retomber les risques d'explosion sociale et politique. Elle s'est même mise en retrait de son parti et encourage aujourd'hui ouvertement les partisans de la "troisième voie," Nicole Bouteau et Philippe Schyle. Également en dissidence du *Taboeraa Huiraaatira*, déçu de la rigidité extrême de Gaston Flosse qui refuse de laisser le pouvoir à des plus jeunes, un de ses fidèles, Reynald Temarii, a créé fin 2004 un nouveau parti "autonomiste" (anti-indépendantiste), *Porinetia Ora*. Le poids qu'avait pesé dans la balance le ralliement des deux petits partis "autonomistes" de Nicole Bouteau et Philippe Schyle, en juin 2004, pour former la "majorité plurielle", encourage désormais les petites formations, qui rêvent de servir d'arbitre entre les grands. Au total, alors que la situation politique était une certaine bipolarisation, entre les partisans de Gaston Flosse et ses adversaires, en peu de temps, les formations politiques se multiplient, rendant à l'avenir toutes les recombinaisons possibles.

L'année 2004 aura vraiment été historique en Polynésie française. La défaite de Gaston Flosse, l'arrivée au pouvoir d'Oscar Temaru, leader issu du camp indépendantiste, puis la chute de celui-ci, ont provoqué un regain d'intérêt pour la politique. Culturellement, on notera surtout l'émergence d'un nouveau leader, Nicole Bouteau. Jeune (âgée de trente-cinq ans), femme, elle est dotée d'un réel charisme médiatique. Claire, posée, déterminée, elle a su en quelques mois se hisser au rang des grands de la vie politique tahitienne. Or, Nicole Bouteau, née en France d'un père français et d'une mère tahitienne, ne parle pas tahitien. Le succès qu'elle rencontre auprès des jeunes, et même au-delà, est significatif qu'une époque s'efface : celle où la réussite politique relevait avant tout du degré de maîtrise de l'art oratoire en tahitien. Désormais, il importe moins de parler bien, que de dire vrai. Pour l'heure, Nicole Bouteau fait figure d'exception culturelle dans la vie politique locale, mais elle est peut-être la première d'une série d'hommes et de femmes qui pourraient former une nouvelle génération politique de Tahiti.

Addenda: Octobre 2004 à mars 2005

Les élections territoriales du 13 février 2005 ont donné à nouveau une majorité fragile à Oscar Temaru. Son parti, l'UPLD, progressant de plus de 6000 voix,

emporte la majorité dans neuf des treize communes de Tahiti et Moorea. Avec 46,9% des suffrages exprimés, il obtient douze sièges plus la prime majoritaire de treize sièges, tandis que le *Taboeraa Huiraaatira* de Gaston Flosse (40,0% des suffrages exprimés) n'obtient que dix sièges. L'alliance "centriste" de Nicole Bouteau fait un faible score : 10,5% des suffrages exprimés, soit à peine deux sièges.

Au total, en additionnant les sièges des îles du Vent, renouvelés le 13 février 2005, et ceux des autres archipels (acquis en mai 2004), l'UPLD dispose de 28 sièges, le *Taboeraa Huiraaatira* de 27 et l'alliance ADN de 2 sièges.

Oscar Temaru est finalement réélu président de la Polynésie française le 3 mars 2005, à la tête d'une courte majorité fragile de 29 voix (un élu du parti de Gaston Flosse rejoignant sa majorité). Faisant le choix de la fidélité à ceux qui l'ont soutenu et non de l'ouverture à l'opposition comme certains le demandaient, il forme le 7 mars 2005 un gouvernement de seize ministres, tous affiliés à l'UPLD.

En définitive, la campagne électorale des mois de janvier et février 2005, puis les premières semaines de gouvernement Temaru ont confirmé la méfiance des conservateurs au pouvoir en France (principalement le président Chirac et sa ministre de l'outre-mer Brigitte Girardin) vis-à-vis d'Oscar Temaru, et à l'inverse, le soutien dont celui-ci bénéficie dans le milieu océanien et anglophone de la région Pacifique.

A quelques jours des élections, le 9 février 2005, dans un communiqué conjoint, la Conférence Océanienne des Églises du Pacifique (*Pacific Council of Churches*), l'ONG Pacific Concerns Resource Centre et le Conseil Mondial des Églises (*World Council of Churches*) dénonçaient le chantage à la misère de Gaston Flosse et de ses partisans ; ceux-ci n'ont en effet cessé durant leur campagne de présenter le vote en faveur d'Oscar Temaru comme vote indépendantiste conduisant à la pauvreté et à la régression. Ce communiqué formulait "l'espoir que le peuple maohi sera capable de distinguer cette campagne de dénigrement et de se rendre compte qu'un autre monde existe dans le reste de l'Océanie : un monde plus pauvre, mais libre" (*La dépêche de Tahiti*, 10 fev 05, p. 22).

Dès la fin du mois de mars, Oscar Temaru recevait officiellement à Tahiti durant deux jours une délégation néo-zélandaise entraînée par le ministre des affaires étrangères et du commerce Phil Goff ; l'occasion pour le nouveau

président de plaider pour un renforcement des liens entre ces deux parties de la Polynésie, et de rappeler que “la Nouvelle-Zélande est mon pays d’adoption. Mes parents sont morts et enterrés là-bas” (*La dépêche de Tahiti*, 31 mars 05, p. 22).

Il est clair qu’en choisissant de porter à nouveau au pouvoir Oscar Temaru en 2005, les habitants de la Polynésie française ont opté pour un leader politique ouvert, de style océanien. Celui-ci est désireux de préparer l’avenir de Tahiti en entretenant les meilleures relations possibles avec la France mais aussi en renouant les liens avec la grande famille du Pacifique. L’avenir dira si le chef d’équipage Temaru a su maintenir le cap ou si ce double horizon était synonyme de mirage.

Notes

- ¹ Ce thème de la dualité des rapports État-Territoire a fait l’objet d’un ouvrage de référence de Sémir Al Wardi (1998).
- ² Bien évidemment, les pouvoirs demeurant aux mains de l’État restent trop nombreux, aux yeux des indépendantistes. Voir, sur ce sujet, le texte d’Oscar Temaru (1988, pp. 275–83).
- ³ Pour un résumé de cette vie politique de 1945 à 1982, lire Bengt Danielsson (1983).
- ⁴ Il existe néanmoins des zones de régressions : ainsi, le caractère officiel des langues polynésiennes disparaît lors de la révision statutaire de 1996. Cf. Sem (2000 : 88).
- ⁵ Les dérives du pouvoir de Gaston Flosse soutenu par ses alliés du parti de Jacques Chirac en France, n’ont cessé d’être dénoncées très courageusement à Tahiti par Alex du Prel, fondateur et directeur du mensuel *Tahiti Pacifique*. C’est aussi Alex du Prel qui a édité l’ouvrage de Jean-Marc Regnault, *Tani* (2004); cet ouvrage présente une synthèse des événements de l’année 2004 en remontant à leurs racines historiques.
- ⁶ Tentant d’expliquer sa défaite du 23 mai 2004, Gaston Flosse explique plus tard que “. . . De nombreux Polynésiens ont considéré que nous avions trop insisté sur le développement économique et pas assez sur le partage” (*La dépêche de Tahiti*, 23 déc 04, p. 29).
- ⁷ A la fin de l’année 2004, un employé du GIP expliquera devant la presse et les tribunaux avoir participé quelques années plus tôt à l’assassinat d’un journaliste et opposant à Gaston Flosse, Jean-Pascal Couraud; sa disparition passait pour l’heure pour un suicide. Une enquête judiciaire a été ordonnée suite à ces nouveaux éléments d’information.

⁸ Si Hiro Tefaarere oublie de faire son auto-critique, il expliquera clairement plus tard que la dissidence de Noa Tetuanui venait “du fait qu’Oscar Temaru ne l’a pas pris comme ministre”. Cf. *La dépêche de Tahiti*, 03 nov 04, p. 28.

⁹ Sur ce thème général, lire Bruno Saura (1993; 1998).

¹⁰ En effet, fin juin 2004, le Haut-Commissaire, Michel Mathieu, représentant de l’État en Polynésie française, saisit le Conseil d’État (tribunal administratif suprême) pour que soit retiré de l’Assemblée ce signe religieux, au nom du respect du principe de la laïcité.

¹¹ Communiqué diocésain hebdomadaire, repris par *Les nouvelles de Tahiti*, 11-06-04, p. 5.

Références

- Al Wardi, Sémir (1998). *Tahiti et la France. Le partage du pouvoir*. L’Harmattan, Paris. 320 p.
- Danielsson, Bengt (1983). “French Polynesia : nuclear colony”, in *Politics in Polynesia*, eds Ron Crocombe & Ahmed Ali. Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific, Suva. 262 p. (pp. 193–228).
- Regnault, Jean-Marc (2004). *Tani. Oscar Temaru – Gaston Flosse: Le pouvoir confisqué*. Les éditions de Tahiti, Papeete. 183 p.
- Robineau, Claude (1985). *Tradition et modernité aux îles de la Société*, vol. II *Les racines*. (2 vols). ORSTOM, Paris. 300 p.
- Saura, Bruno (1993). *Politique et religion à Tahiti*. éditions Scoop/Polymages, Papeete. 364 p.
- (1998) “The emergence of an ethnic millenarian thinking, and the development of nationalism in Tahiti”, *Pacific Studies*, (BY University, Hawaii), 21/4, pp. 33–66.
- (2001) “The prophetic and messianic dimension of Pouvanaa Oopa – 1895–1977 – Father of Tahitian Nationalism”, *Canadian Review of Studies in Nationalism*, 28/1–2, pp. 45–55.
- (2004a). *Des Tahitiens, des Français. Leurs représentations réciproques aujourd’hui*. Au vent des îles, Papeete. 157 p.
- (2004b) *La société tahitienne au miroir d’Israël. Un peuple en métaphore*. CNRS éditions, coll. Ethnologie, Paris. 302 p.
- Sem, Guy (2000). *Chroniques polynésiennes*. éditions DDOM, Papeete. 174 p.
- Temaru, Oscar Manutahi (1988). “Maohinui (French Polynesia) ; the need for independence”, in *French Polynesia. A book of selected readings*, Nancy, J. Pollock et Ron Crocombe (sous la direction de). Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific, Suva. 305 p. (pp. 275-283).
-